

*Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 mai 2016, les présentes dispositions s'appliquent aux comptes afférents aux exercices clos à compter du 31 décembre 2015 et déposés à compter du 7 août 2016.*

**Fait à Paris, le 24 juin 2025**

**Monsieur Germain GUGLIELMETTI**  
**Le gérant**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Guglielmetti', written in a cursive style with a large loop at the end.

# **EURL ITALIC**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 3 550 €

Siège social : 8 BIS RUE ABEL  
75012 PARIS

RCS PARIS 508 228 772

## **PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025**

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

### **PRÉAMBULE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Juin, à 14 heures, l'associé unique de la société EURL ITALIC, M. Germain GUGLIELMETTI, détenteur de la totalité des parts sociales, soit 3550 parts de 1 € de valeur nominale chacune, a pris les décisions suivantes en application de l'article L. 223-27 du Code de commerce.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Présentation et approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
  3. Affectation du résultat de l'exercice 2024
  4. Compte courant d'associé - Remboursement partiel
  5. Régularisations TVA et collaboration avec Baker Tilly
  6. Approbation des conventions réglementées
- 

## PREMIÈRE RÉOLUTION

### Approbation du rapport de gestion

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, **APPROUVE** ledit rapport dans toutes ses dispositions.

**Résolution adoptée**

## DEUXIÈME RÉOLUTION

### Approbation des comptes annuels de l'exercice 2024

L'associé unique, après avoir pris connaissance :

- Du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui fait apparaître un total de 334 799 €
- Du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui fait apparaître une perte de 2 280 €
- De l'annexe aux comptes annuels

**APPROUVE** les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'associé unique donne quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

**Résolution adoptée**

## TROISIÈME RÉOLUTION

## **Affectation du résultat**

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître une perte de **2 280 €**.

L'associé unique décide d'affecter cette perte au compte "Report à nouveau".

Après cette affectation, la composition des capitaux propres s'établit comme suit :

- Capital social : 3 550 €
- Réserve légale : 11 950 €
- Autres réserves : 79 321 €
- Report à nouveau : -2 280 €
- **Total des capitaux propres : 92 541 €**

**Résolution adoptée**

## **QUATRIÈME RÉOLUTION**

### **Compte courant d'associé - Remboursement partiel**

L'associé unique prend acte du remboursement partiel de son compte courant effectué au cours de l'exercice 2024, pour un montant de 17 200 €, permettant de réduire l'excédent de trésorerie et d'optimiser la structure bilantielle de la société.

**Résolution adoptée**

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

### **Régularisations TVA et collaboration avec Baker Tilly**

L'associé unique prend acte :

- De la stabilisation de la collaboration avec le cabinet Baker Tilly Strego, débutée mi-2024, après une période d'intérim difficile consécutive à l'arrêt de collaboration avec le précédent cabinet comptable Amparo Conseil au 31/12/2022
- Du fait que les essais avec différents cabinets pendant cette période d'intérim n'ont pas été fructueux, conduisant à une période de déclarations automatisées non révisées

- Des régularisations TVA identifiées par Baker Tilly lors de la révision des exercices 2023 et 2024, pour un montant total de 242 324 € se décomposant comme suit en 2024 :
  - Régularisation de TVA à payer : 35 824 €
  - TVA intracommunautaire insuffisamment déclarée : 199 200 €
  - TVA sur importations insuffisamment déclarée : 7 300 €

L'associé unique constate que ces régularisations, consécutives à la période de déclarations automatisées, ont été anticipées par des provisions adéquates et que la société dispose de la trésorerie nécessaire.

L'associé unique se félicite de disposer désormais d'un cabinet stable et réputé pour l'accompagner dans ses obligations comptables et fiscales.

**Résolution adoptée**

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

### **Conventions réglementées**

L'associé unique constate qu'aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Résolution adoptée**

---

**Fait à Paris, le 24 Juin 2025**

**Monsieur Germain GUGLIELMETTI**

**L'Associé Unique - Gérant**



# EURL ITALIC

Société à responsabilité limitée  
au capital de 3 550 €

Siège social : 8 BIS RUE ABEL  
75012 PARIS

RCS PARIS 508 228 772

## RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

### 1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Présentation de l'activité

EURL ITALIC exerce une activité de programmation informatique. La société propose ses services dans le développement de solutions logicielles avec une offre mixte comprenant :

- Vente de marchandises liées à l'informatique
- Prestations de services de programmation et développement

#### 1.2 Évolution de l'activité

L'exercice 2024 a été marqué par une contraction de l'activité par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique difficile pour le secteur du développement informatique.

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### 2.1 Analyse du compte de résultat

#### Chiffre d'affaires :

- 2024 : 1 082 265 €
- 2023 : 1 380 719 €
- **Variation : -298 454 € (-22%)**

La baisse du chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- Ventes de marchandises : 584 451 € (-18% vs 2023)
- Production vendue de services : 497 814 € (-26% vs 2023)

**Charges d'exploitation** : Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 084 008 € contre 1 142 788 € en 2023, soit une diminution de 58 780 € (-5%).

Les principales composantes sont :

- Achats de marchandises : 466 738 € (-18%)
- Autres achats et charges externes : 225 442 € (+17%)
- Charges de personnel : 349 263 € (-3%)
- Dotations aux provisions sur actif circulant : 35 598 € (+302%)

#### Résultat d'exploitation :

- 2024 : -1 425 €
- 2023 : +246 137 €
- **Dégradation de 247 562 €**

### 2.2 Résultat de l'exercice

La société enregistre une perte nette de **2 280 €** contre un bénéfice de 231 892 € en 2023, soit une dégradation de 234 172 €.

### 2.3 Analyse du bilan

**Actif immobilisé** : L'actif immobilisé net s'élève à 6 459 € contre 6 503 € en 2023. Il comprend principalement des immobilisations corporelles (5 091 €) et des immobilisations financières (353 €).

**Actif circulant** : L'actif circulant diminue significativement à 328 340 € contre 620 948 € en 2023 (-47%).

Cette baisse s'explique notamment par :

- Diminution des créances clients : 172 650 € contre 241 367 € (-28%)
- Baisse des disponibilités : 132 736 € contre 173 294 € (-23%)
- Réduction importante des avances et acomptes versés

**Capitaux propres** : Les capitaux propres s'établissent à 92 540 € contre 94 821 € en 2023, soit une diminution de 2 280 € correspondant à la perte de l'exercice.

**Dettes** : Le total des dettes diminue à 242 258 € contre 532 630 € en 2023 (-55%), témoignant d'un effort de désendettement significatif.

### 3. GESTION DU COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Au cours de l'exercice 2024, l'associé unique a procédé à un remboursement partiel de son compte courant qui présentait un solde créditeur très excédentaire de 17 200 €. Cette opération a contribué à l'amélioration de la structure bilantielle de la société tout en permettant à l'associé de récupérer une partie de ses avances.

### 4. RÉGULARISATIONS TVA ET COLLABORATION AVEC BAKER TILLY

L'exercice 2024 a été marqué par la stabilisation de la collaboration avec le cabinet d'expertise comptable Baker Tilly Strego, débutée mi-2024. Cette collaboration fait suite à l'arrêt de la collaboration avec le précédent cabinet comptable au 31 décembre 2022.

**Contexte de la transition** : La période d'intérim entre 2023 et mi-2024 a été caractérisée par des essais avec différents cabinets comptables qui ne se sont pas révélés fructueux. Cette situation a conduit la société à effectuer ses déclarations de manière automatisée par logiciel, sans révision par un expert-comptable.

**Intervention de Baker Tilly** : Le cabinet Baker Tilly a procédé à une révision complète des exercices 2023 et 2024 et a identifié plusieurs régularisations TVA nécessaires :

**Régularisations identifiées** :

- Régularisation de TVA à payer : 35 824 €
- TVA intracommunautaire insuffisamment déclarée : 199 200 €
- TVA sur importations insuffisamment déclarée : 7 300 €
- **Total des régularisations : 242 324 €**

Ces régularisations résultent de la période de déclarations automatisées non révisées. La société avait anticipé ces régularisations en constituant les provisions nécessaires et dispose donc de la trésorerie suffisante pour faire face à ces obligations fiscales.

La société dispose désormais d'un cabinet stable et réputé pour l'accompagner dans ses obligations comptables et fiscales.

## 5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Les régularisations TVA mentionnées ci-dessus constituent l'événement majeur post-clôture, désormais maîtrisé grâce à l'accompagnement du nouveau cabinet.

## 6. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré les difficultés rencontrées en 2024, la société conserve une structure financière saine avec des capitaux propres positifs et un désendettement important.

### Objectifs prioritaires pour l'exercice 2025 :

- **Modernisation des outils** : Finalisation de la migration de la production comptable sur une nouvelle plateforme
- **Mise en conformité réglementaire** : Finalisation du changement d'ERP pour se conformer aux exigences de facturation électronique
- **Amélioration des processus** : Gestion et harmonisation des libellés comptables incohérents

Ces investissements technologiques et organisationnels constituent les fondations d'une croissance durable pour les exercices futurs.

## **7. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

De par la nature de son activité de programmation informatique, la société EURL ITALIC est en veille technologique constante afin de maintenir ses compétences et offres de services à la pointe des évolutions du secteur.

Cependant, aucun projet spécifique n'a été engagé au cours de l'exercice qui puisse rentrer dans les qualifications de technologies innovantes telles que définies par Bpifrance ou d'autres organismes publics de soutien à l'innovation.

## **8. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions légales, la société s'efforce de respecter les délais de paiement légaux tant pour ses clients que pour ses fournisseurs.

## **9. PROPOSITION D'AFFECTION DU RÉSULTAT**

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2024 de **2 280 €** au compte "Report à nouveau".

## **10. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

## **11. DIVIDENDES ANTÉRIEURS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices précédents, ont été les suivantes :

- 2023 : 0 €
- 2022 : 0 €
- 2021 : 0 €
- 2020 : 0 €

---

Fait à Paris, le 24 Juin 2025

Monsieur Germain GUGLIELMETTI

L'Associé Unique - Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Guglielmetti", written in a cursive style with a large loop at the end.

## Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
<i>Capital souscrit - non appelé (1)</i>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Recherche et développement</i>				
<i>Concessions, brevets, droits similaires</i>	1 015		1 015	1 015
<i>Fonds commercial (1)</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	27 811	- 22 721	5 091	5 135
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
<i>Participations</i>	53		53	53
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	300		300	300
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)</b>	<b>29 179</b>	<b>- 22 721</b>	<b>6 459</b>	<b>6 503</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<i>Matières premières, approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production de biens</i>				
<i>En-cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	5 466		5 466	193 750
<b>Créances</b>				
<i>Clients et comptes rattachés (3)</i>	217 098	- 44 448	172 650	241 367
<i>Autres créances (3)</i>	5 713		5 713	12 141
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<b>Divers</b>				
<i>Disponibilités</i>	132 736		132 736	173 294
<i>Charges constatées d'avance (3)</i>	11 776		11 776	395
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>372 788</b>	<b>- 44 448</b>	<b>328 340</b>	<b>620 948</b>
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations (V)</i>				
<i>Ecarts de conversion actif (VI)</i>				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>401 967</b>	<b>- 67 169</b>	<b>334 799</b>	<b>627 451</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an

## Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<i>Capital social ou individuel</i>	3 550	3 550		
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>				
<i>Ecarts de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>	11 950	355	11 595	3 266
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
<i>Réserves réglementées</i>				
<i>Autres réserves</i>	79 321	- 140 976	220 297	- 156
<i>Report à nouveau</i>				
<i>Résultat de l'exercice précédent à affecter</i>				
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	- 2 280	231 892	- 234 172	- 101
<i>Subventions d'investissement</i>				
<i>Provisions réglementées</i>				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>92 540</b>	<b>94 821</b>	<b>- 2 280</b>	<b>- 2</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>				
<i>Avances conditionnées</i>				
<i>Droits du concédant</i>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<i>Provisions pour risques</i>				
<i>Provisions pour charges</i>				
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES (1)</b>				
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</i>	35 751	60 765	- 25 014	- 41
<i>Emprunts et dettes financières diverses (3)</i>	1 358	18 559	- 17 200	- 93
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours</i>	262		262	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	24 355	55 082	- 30 727	- 56
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	132 708	146 501	- 13 793	- 9
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	24 000		24 000	
<i>Produits constatés d'avance (1)</i>	23 824	251 723	- 227 899	- 91
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)</b>	<b>242 258</b>	<b>532 630</b>	<b>- 290 372</b>	<b>- 55</b>
<i>Ecart de conversion passif (IV)</i>				
<b>TOTAL PASSIF (I à IV)</b>	<b>334 799</b>	<b>627 451</b>	<b>- 292 652</b>	<b>- 47</b>
(1) Dont à moins d'un an	231 443	496 879	- 265 436	- 53
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				